



Organisme Régional de Formation
du Sport Adapté en Auvergne-Rhône-Alpes



Sport Santé

salariés

encadrement

déficiences intellectuelles

Activités Physiques Adaptées

troubles psychiques

bénévoles

handicap

animation

accompagnement

Catalogue de formations

2019 - 2020





Organisme Régional de **Formation**
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes



Les capacités des personnes en situation de handicap mental et psychique sont trop souvent méconnues et mal évalués. Faire ce constat, c'est reconnaître que ces personnes n'ont pas la place souhaitée dans notre société et que tout doit alors être mis en oeuvre pour qu'ils soient des citoyens à part entière.

Afin de permettre que leur projet leur confère une juste place dans la société, il est important que le plus grand nombre prenne en compte leur personnalité en acceptant leur singularité. En route vers une démarche inclusive !

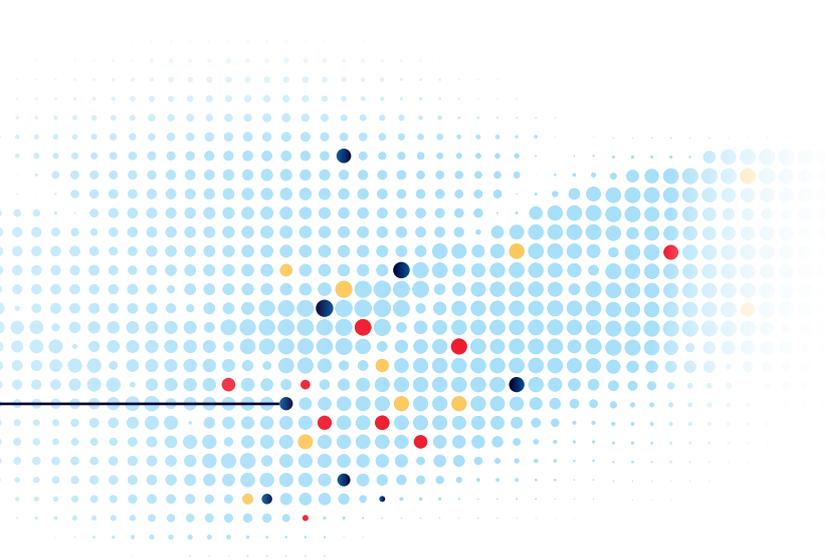
La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté, en tant que référent dans la pratique des Activités Physiques et Sportives pour les personnes en situation de handicap mental et psychique, a développé un outil pour jouer ce rôle essentiel d'accompagnement : l'Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA).

Notre offre de formation et notre expertise permettent à toute personne, en contact plus ou moins régulier avec des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, de mieux comprendre les enjeux, les techniques d'interventions et les spécificités de la personne, dans le cadre d'une pratique sportive adaptée.

L'activité physique est, au travers de l'utilisation de son corps par un individu, l'un des rares moyens pour solliciter entièrement la personne, que ce soit physiquement mais aussi intellectuellement, psychologiquement et socialement..

Marie-Claire EMIN

Présidente de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté



SOMMAIRE



EQUIPE PEDAGOGIQUE

4

CARTOGRAPHIE

5

FORMATIONS FEDERALES

6

Accompagnateur en Sport Adapté 6

Initiateur en Sport Adapté 7

Evaluateur Sauv'Nage - Explora'Nage 7

Attestation de Qualification au Sport Adapté 8

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

12

CQP Moniteur en Sport Adapté 12

DIPLÔME D'ETAT

15

DEJEPS Activités Physiques et Sportives Adaptées 15

CALENDRIER GENERAL

16

FORMATIONS THEMATIQUES

18

PARTENAIRES

19



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Organisme Régional de **Formation**
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes



L'**Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA)** vous accompagne depuis 2010 dans votre projet de formation. L'ORFSA est référencé Datadock, vous garantissant un gage de qualité dans la construction et le suivi de nos formations. Il fait également parti du réseau de centre de formation reconnu par la Fédération Française du Sport Adapté.

Une **équipe pédagogique**, composée de professionnels du secteur des Activités Physiques Adaptées ou du secteur médico-social a été mis en place pour renforcer l'expertise des deux techniciens Chargés de Formation au sein de la Ligue. L'ORFSA peut également compter sur son réseau de structures fédérales ainsi que sur des structures du champ du handicap partenaires.



François-Xavier GIRARD

Coordonnateur Formation
Responsable ORFSA

fx.girard@sportadapte-aura.fr
06 60 90 53 95



- Master STAPS Sport Santé Société
- Licence STAPS Activités Physiques Adaptées-Santé
- Licence STAPS Education et Motricité
- DEJEPS spécialité Judo-Jujitsu



Marion PACE

Chargée de mission Formation
Responsable pédagogique AQSA

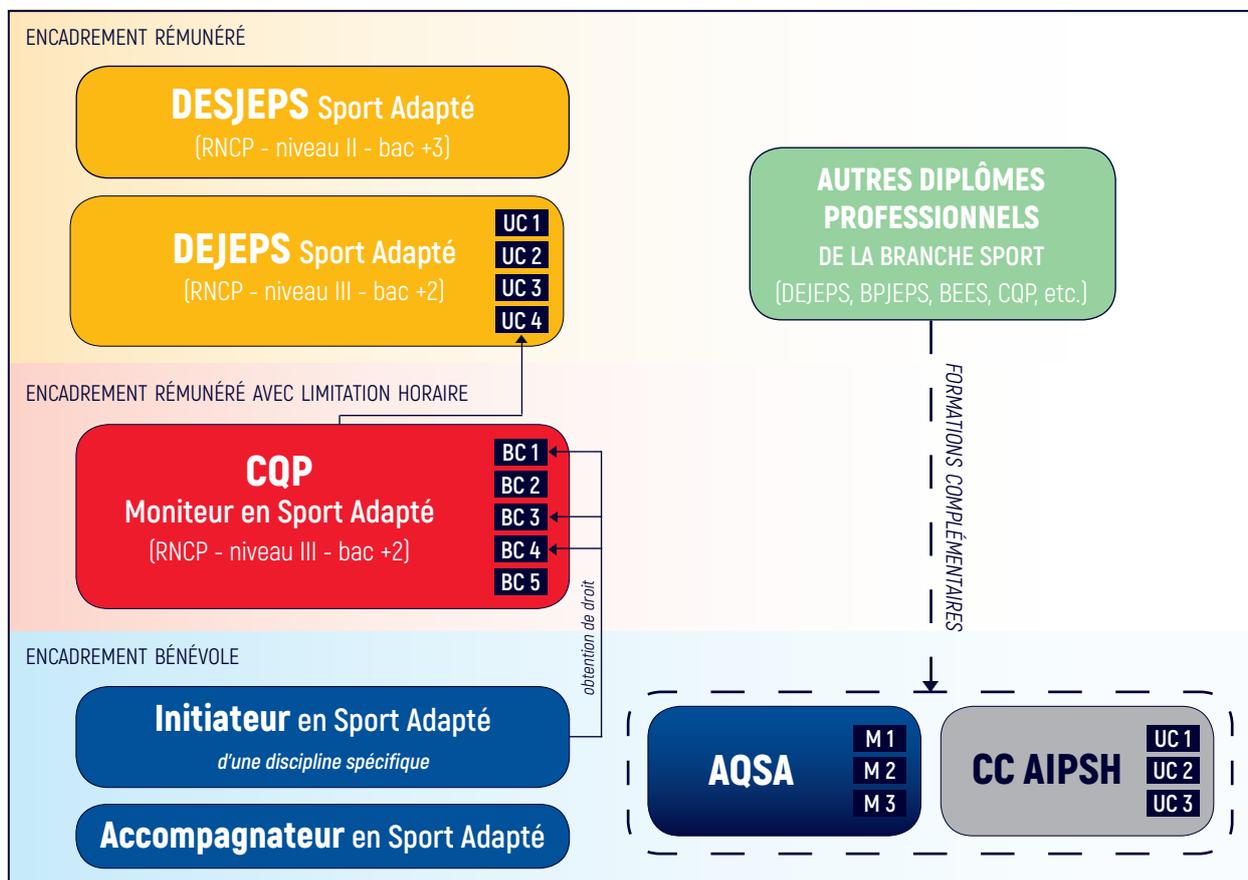
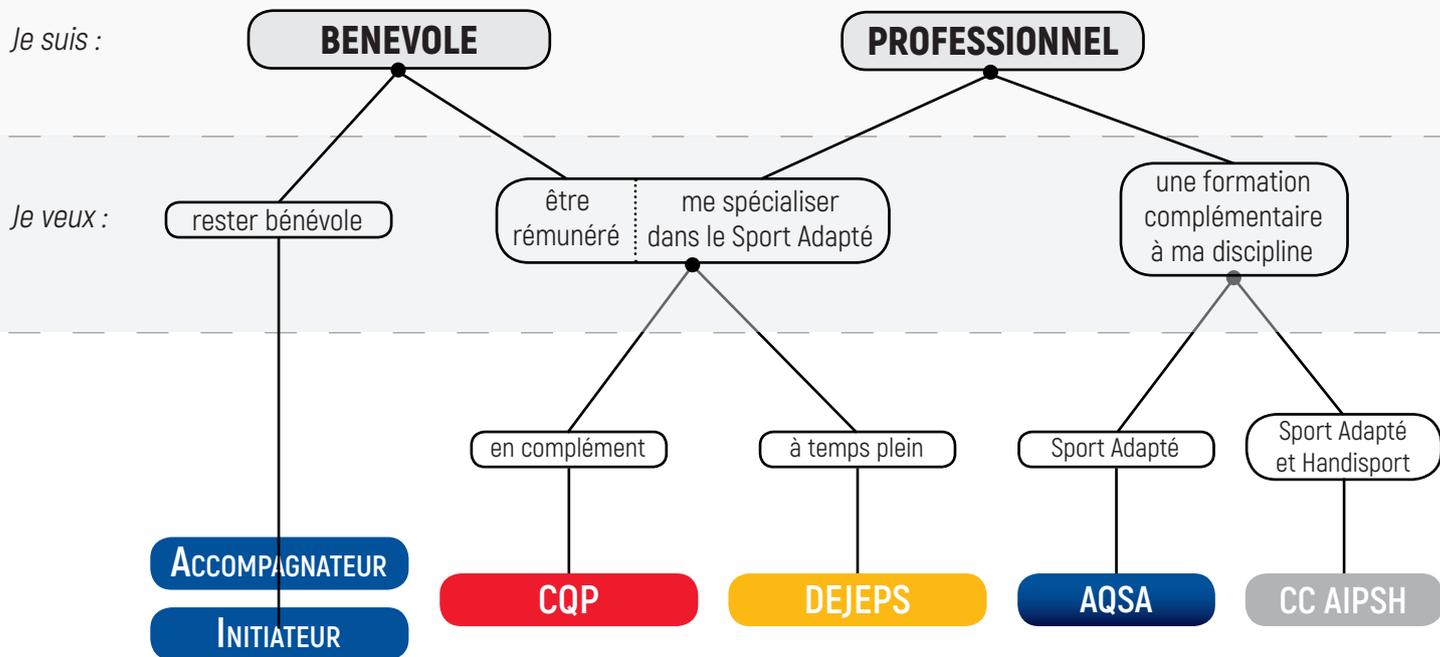
m.pace@sportadapte-aura.fr
06 51 32 51 97



- Docteur en physiologie spécialisée dans l'autisme
- Master STAPS Mouvement Performance Santé Ingénierie
- Licence STAPS Activités Physiques Adaptées-Santé
- Initiateur Escalade SAE



Quelle formation est la plus adaptée à vos besoins ?



Ce premier niveau de formation permet d'acquérir des compétences d'accompagnement dans le cadre de manifestations sportives voire dans la co-animation d'activités, tout en préservant l'intégrité physique, psychique et affective des pratiquants.

PUBLIC

- ▶ Toute personne n'étant pas professionnelle du secteur spécialisé désirant apporter une **aide en fonction de besoins identifiés pour l'accompagnement de sportifs** en situation de handicap mental et/ou psychique
- ▶ **Jeunes mineurs** souhaitant s'impliquer dans des organisations sportives ou de la co-animation
- ▶ **Personnes en service civique** auprès d'un organe de la Fédération Française du Sport Adapté



PRÉ-REQUIS

> Être en possession d'une licence FFSA en cours de validité



DURÉE

> 20 h (alternant formation et accompagnement de sportifs sur des manifestations)



COÛT PÉDAGOGIQUE

> à définir



CALENDRIER

> à définir



INSCRIPTIONS

> contactez François-Xavier GIRARD

OBJECTIFS

- ▶ Découvrir les contextes de la pratique sportive au sein de la FFSA et s'impliquer dans les actions et organisations du Sport Adapté en assumant des responsabilités ;
- ▶ Découvrir les caractéristiques des sportifs de la FFSA et être en capacité de les accompagner lors de manifestations sportives ;
- ▶ S'approprier des connaissances sur la déficience intellectuelle et les troubles psychiques pour préserver l'intégrité physique, psychique et affective des sportifs de la FFSA ;
- ▶ Apporter un soutien pédagogique aux intervenants des associations sportives de la FFSA dans une position de co-animation à partir d'un cadre fixé par l'intervenant.

INITIATEUR EN SPORT ADAPTÉ D'UNE DISCIPLINE SPÉCIFIQUE

Diplôme FFSA niveau 2

Les diplômes fédéraux d'Initiateur en Sport Adapté sont proposés dans chaque discipline sportive réglementée par la FFSA. Ils ne délivrent pas de qualifications professionnelles mais permettent de développer des compétences spécifiques, à la discipline sélectionnée, pour encadrer et entraîner des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde et des troubles psychiques importants.

OBJECTIFS

- ▶ Développer ses connaissances sur les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique afin d'identifier leurs besoins en fonction de leurs caractéristiques ;
- ▶ Acquérir des méthodologies de travail réinvestissables permettant de définir des objectifs et des démarches pédagogiques adaptées pour encadrer et animer des séances en sécurité et sollicitant le désir et l'engagement du sportif ;
- ▶ Comprendre et mettre en œuvre la réglementation (encadrement, diplôme, sécurité).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, méthodologiques et pratiques personnelles transposables dans la pratique professionnelle ;
- ▶ Conduite et observation de séances d'APSA auprès de sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique.



PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS)
- > Exercer dans une structure spécialisée* accueillant des personnes ayant une déficience intellectuelle sévère à profonde et/ou polyhandicapées
- ou > Animer des activités motrices au sein d'une association affiliée à la FFSA

* ces interventions doivent s'effectuer sous la responsabilité d'un professionnel qualifié dans le domaine de l'encadrement des APSA



DURÉE

- > 35 h / 5 jours



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > à définir selon la discipline



CALENDRIER

- > à définir



INSCRIPTIONS

- > contactez François-Xavier GIRARD



Evaluateur Sauv'Nage - Explora'Nage - CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Cette formation permet de devenir évaluateur et ainsi de pouvoir faire passer les tests d'Explora'nage et de Sauv'Nage aux sportifs relevant de la Fédération Française du Sport Adapté.



PRÉ-REQUIS

- > Avoir 14 ans minimum
- > Être en possession d'une licence FFSA en cours de validité



DURÉE

- > 1 jour



CALENDRIER

- > à définir



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > à définir



INSCRIPTIONS

- > contactez François-Xavier GIRARD

L'AQSA est une formation permettant aux professionnels des métiers du sport :

- d'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental ou psychique
- d'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public

PUBLIC

Cette formation est qualifiante¹ pour les personnes titulaires d'un **diplôme professionnel** d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

- ▶ Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- ▶ Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS
- ▶ Diplôme de la branche Sport : CQP

¹ qualification fédérale qui n'offre pas de prérogatives professionnelles supplémentaires

Elle est accessible mais non qualifiante² :

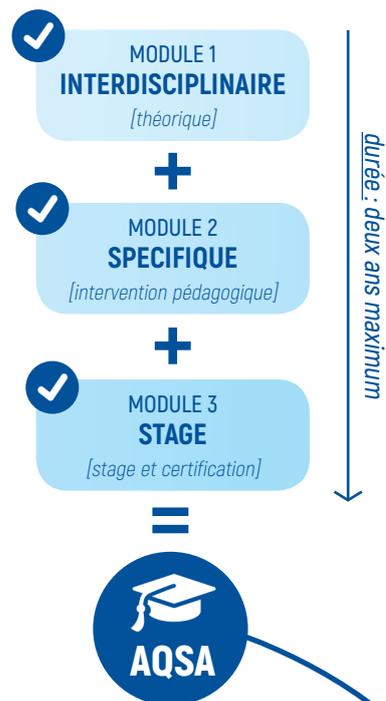
- ▶ **aux bénévoles** souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique en club

² aucun diplôme ne pourra leur être délivré à l'issue de la formation

ALLÈGEMENT DE LA FORMATION

Les titulaires d'un diplôme du travail social ou de la santé (éducateurs spécialisés, moniteur-éducateurs, psychomotriciens, aides médico-psychologique, infirmiers travaillant en psychiatrie, etc.) peuvent être allégés du module 1.

ORGANISATION



CC AIPSH - CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette certification permet d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer en autonomie l'animation d'Activités Physiques et Sportives durant lesquelles sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives ou éducatives.



3 UNITES DE COMPETENCES

- UC1 - caractéristiques des publics et leurs environnements
- UC2 - handicap physique et sensoriel
- UC3 - handicap mental et psychique

les titulaires de l'AQSA obtiennent de droit l'UC1 et l'UC3 s'ils justifient d'une expérience pédagogique d'une durée minimum de 80 h auprès du public concerné

Cette formation est proposée par les **CREPS Auvergne-Rhône-Alpes** :

- ▶ **VICHY** > Stéphanie SERRE - stephanie.serre@creps-vichy.sports.gouv.fr - 04 70 59 52 71
- ▶ **VOIRON** > Marion ZACHARIE - marion.zacharie@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr - 06 16 17 20 19



AQSA MODULE 1 - INTERDISCIPLINAIRE

Le module 1 apporte une connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'Activités Physiques et Sportives et de leur environnement.

OBJECTIFS

- ▶ Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la FFSA ;
- ▶ Connaître la FFSA et ses finalités, comprendre son organisation ;
- ▶ Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes ;
- ▶ Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- ▶ Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.



PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire d'un diplôme (BPIEPS, DEJEPS, Licence STAPS, CQP)
- ou > Être bénévole d'une association sportive



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 450 € [FINANCEMENT EMPLOYEUR]
- > 240 € [TARIF INDIVIDUEL]



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

- > Repas du midi sur demande
- > Possibilité de formule « TOUT COMPRIS » hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



INSCRIPTIONS

- > www.sportadapte-aura.fr



CALENDRIER

- ▶ EN SEMAINE (périodes vacances scolaire) :
 - > 21 au 23 octobre 2019 – Valence (26)
 - > 24 au 26 février 2020 – St Flour (15)
 - > 02 au 04 novembre 2020 – Voiron (38)

- ▶ EN WEEK-END :
 - > 11, 12 et 18 janvier 2020 – Bourg-en-Bresse (01)



DURÉE > 21 h / 3 jours

+ **Sessions en intra** : contactez nous pour l'organisation d'une session de formation au sein de votre structure (établissement, association ou centre de formation)

PROGRAMME PREVISIONNEL

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	Présentation de la formation Apports théoriques	Préparation de séance 1	Préparation de séance 2 Séance pédagogique 2
APRÈS-MIDI	Notions de jeux et d'intégration Pratique en mixité et découverte du public	Séance pédagogique 1 Retour de séance 1	Retour de séance 2 Bilan



AQSA MODULE 2 - SPECIFIQUE

Le module 2 permet de concevoir une intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de comprendre et progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité.

OBJECTIFS

- ▶ Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre ;
- ▶ Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition ;
- ▶ Elaborer des outils d'observation et d'évaluation ;
- ▶ Analyser sa pratique ;
- ▶ Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, identifier les besoins du pratiquant et prendre en compte ses attentes.



PRÉ-REQUIS

> Fournir une attestation de suivi du module 1



COÛT PÉDAGOGIQUE

> 450 €* [FINANCEMENT EMPLOYEUR]
> 240 €* [TARIF INDIVIDUEL]

* module APT : 650 € [FINANCEMENT EMPLOYEUR] - 350 € [TARIF INDIVIDUEL]



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

> Repas du midi sur demande
> Possibilité de formule « TOUT COMPRIS »
hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



INSCRIPTIONS

> www.sportadapte-aura.fr



CALENDRIER



DURÉE > 21 h / 3 jours > 31 h / 5 jours pour le module APT

- ▶ PETANQUE/SPORTS BOULES > du 2 au 4 mars 2020 - Valence (26)
- ▶ SPORTS COLLECTIFS (rugby, basket-ball, football, etc.) > du 20 au 22 avril 2020 - Voiron (38)
- ▶ SPORTS DE COMBAT (judo, lutte, etc.) > du 27 au 29 avril 2020 - Vichy (03)
- ▶ ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS (APT) > sur demande

PROGRAMME PREVISIONNEL

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
MATIN	Bilan des acquis Attentes des stagiaires Didactique appliquée à la discipline Préparation de séance	Apports théoriques Préparation de séance 1	Préparation du module 3 Préparation séance 2
APRÈS-MIDI	Séance entre les stagiaires Retour de séance	Séance pédagogique 1 Retour de séance 1 Suivi de projet	Séance pédagogique 2 Retour de séance 2 Bilan



Le stage pédagogique en association sportive, est une mise en application des compétences acquises lors des modules 1 et 2, dans la conduite de son enseignement sportif dans la durée.

COMPETENCES ATTENDUES

- ▶ Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules ;
- ▶ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité ;
- ▶ Evaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'associations sportives, parents, etc.) ;



PRÉ-REQUIS

- > Fournir une attestation de suivi du module 2
- > Trouver une structure d'accueil (association affiliée FFSA ou de la fédération délégataire de la discipline)
- > Choisir un tuteur de stage



DURÉE DU MODULE

- > 20 h > 30 h pour le module APT



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 75 €



INSCRIPTIONS

- > www.sportadapte-aura.fr

DEROULEMENT



CERTIFICATION

- ▶ Le stagiaire réalise un rapport de stage qui sera remis au plus tard une semaine avant la séance certificative. A l'issue du stage, l'organisme de formation missionne un jury afin d'évaluer ce rapport et de certifier les compétences du stagiaire lors d'une évaluation portant sur la mise en place et l'animation d'une séance pédagogique.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ

Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) - code : 26322

Le CQP « Moniteur en Sport Adapté » de la branche du sport permet d'encadrer les activités sportives réglementées par la FFSA de la découverte à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition. Le titulaire de CQP exerce exclusivement au sein d'une association affiliée à la FFSA dans la limite de 360 h sous la responsabilité de son employeur.

PRE-REQUIS

- ▶ **Avoir 18 ans** le jour de l'inscription à la formation
- ▶ Être titulaire d'une **attestation de premier secours** ou équivalence (PSC1, AFPS, BNS, etc.)
- ▶ Justifier de **40 h d'expérience d'encadrement** auprès du public, sur attestation du responsable de la structure
- ▶ Être titulaire d'une **attestation de réussite au test d'adaptation au milieu aquatique « Sauv'Nage »** de l'Ecole Française de Natation

PUBLIC

- ▶ **Professionnels du travail social ou de la santé** intervenant ou souhaitant intervenir dans le cadre d'une association sportive affiliée à la FFSA
- ▶ **Bénévoles** dans une association affiliée FFSA souhaitant accéder à un premier niveau de professionnalisation
- ▶ Personne ayant un projet de **reconversion professionnelle**



ORGANISATION

- > 6 modules (UF) dispensés
- > 5 Blocs de Compétences (BC) à valider



DURÉE

- > 330 h dont :
 - 210 h en centre de formation
 - 120 h en association sportive affiliée FFSA



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 4500 € (750 €/UF)
- > 40 € de frais de positionnement



HÉBERGEMENT/RESTAURATION

- > Repas du midi inclus
- > Possibilité de formule « TOUT COMPRIS » hébergement et restauration complète sur demande au moment de l'inscription



INSCRIPTIONS

- > contactez François-Xavier GIRARD

AIDE AU FINANCEMENT

Les stagiaires peuvent solliciter des financements :

- dans le cadre de leur **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour un financement par les organismes paritaires collecteurs de la branche (OPCO)
- auprès de leur entreprise dans le cadre du **Plan de Formation** des salariés

+ **POUR LES PERSONNES SALARIÉES** : financement complémentaire par le Fongecif dans le cadre d'un projet de transition professionnelle (CPF-TP)

+ **POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI** : aides spécifiques Pôle Emploi, Conseil Régional, etc.



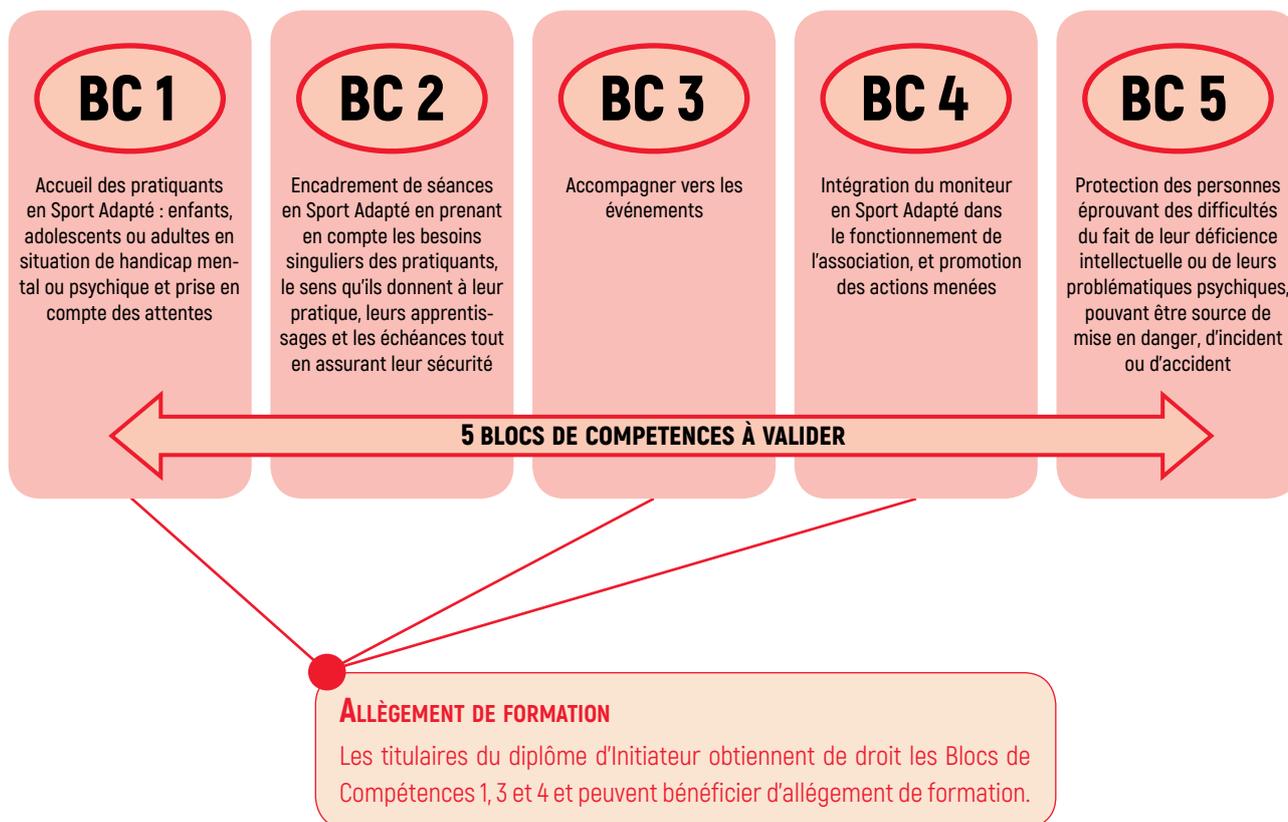
OBJECTIFS

- ▶ Favoriser l'engagement dans des pratiques sportives au sein d'associations affiliées FFSA en fonction des besoins des pratiquants et du sens qu'ils donnent à cette pratique ;
- ▶ Mettre en œuvre des démarches d'intervention permettant au pratiquant de découvrir, d'explorer, d'élaborer des solutions pour apprendre en fonction de ses capacités et du secteur de pratique fédéral ;
- ▶ Préserver l'intégrité (psychique et physique) des pratiquants en ayant une posture éthique ;
- ▶ Contractualiser les liens entre l'association sportive et l'institution spécialisée afin que la pratique soit pérenne et liée avec le projet individuel du pratiquant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer des projets Sport Adapté ;
- ▶ Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique ;
- ▶ Analyse des secteurs d'activités à la FFSA et des activités sportives pouvant être proposées aux pratiquants en situation de handicap mental ou psychique au regard de leurs caractéristiques singulières ;
- ▶ Interventions pédagogiques auprès du public visé ;
- ▶ Evaluation formative et certificative à certaines étapes de la formation.

MODALITES CERTIFICATIVES





CQP - MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ



CALENDRIER



DURÉE > 35 h / UF soit 210 h en formation
> 120 h en association affiliée FFSA

Le CQP Moniteur en Sport Adapté est une formation organisée sur un an maximum **alternant périodes de formation et stages en association**. Six Unités de Formation (UF) sont échelonnées environ tous les mois et des entretiens individuels ont lieu entre chaque UF.

		DATE ET LIEU
ETAPE 1 : INSCRIPTIONS		jusqu'au vendredi 1^{er} novembre 2019
ETAPE 2 : POSITIONNEMENT		jeudi 28 novembre 2019 à Bourgoin-Jallieu (38) vendredi 29 novembre 2019 à Bourgoin-Jallieu (38)
ETAPE 3 : FORMATION		
- UF 1 -	animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline	du 13 au 17 janvier 2020 à Bourg-en-Bresse (01)
- UF 2 -	initier aux activités motrices	du 10 au 14 février 2020 à Bourg-en-Bresse (01)
- UF 3 -	initier aux activités d'adaptation à un environnement	du 16 au 20 mars 2020 à Voiron (38)
- UF 4 -	initier aux activités de revendication de ses capacités	du 11 au 15 mai 2020 à Voiron (38)
- UF 5 -	animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline	du 8 au 12 juin 2020 à Voiron (38)
- UF 6 -	conduite d'un projet dans l'environnement fédéral	du 14 au 18 septembre 2020 à Voiron (38)
ETAPE 4 : CERTIFICATION		septembre/octobre 2020

Le DEJEPS APSA est le seul diplôme d'Etat délivré par le Ministère des Sports permettant d'exercer la fonction d'éducateur sportif spécialisé et d'encadrer en complète responsabilité les Activités Physiques et Sportives Adaptées, auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique, accueillies dans des structures médico-sociales, de santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance et de désaffiliation sociale.

PUBLIC

Tout professionnel amené à mettre en place des Activités Physiques et Sportives Adaptées ainsi que toute personne ayant un projet de reconversion professionnelle.

PRE-REQUIS

- ▶ Justifier d'une expérience préalable d'encadrement auprès des publics concernés*
- ▶ Être capable de réaliser un parcours aquatique
- ▶ Être titulaire du PSC1 ou de tout diplôme équivalent

* si l'expérience préalable est insuffisante, l'entrée en formation reste possible avec un allongement du temps d'alternance en structure spécialisée et avec un stage de sensibilisation dans la même structure avant l'entrée en formation



ORGANISATION

- > 13 modules dispensés
- > 4 Unités Capitalisables (UC) à valider



DURÉE

- > 990 h dont :
 - 540 h en centre de formation
 - 420 h en structure spécifique
 - 30 h en association sportive affiliée FFSA



COÛT PÉDAGOGIQUE

- > 8 790 €



INSCRIPTIONS

- > transformation.ffsportadapte.fr

ALLÈGEMENT DE LA FORMATION

Les titulaires du CQP Moniteur en Sport Adapté obtiennent de droit l'UC 4, n'ont pas à justifier des pré-requis d'accès et peuvent bénéficier d'allègement de formation.

OBJECTIFS

- ▶ Concevoir, coordonner, conduire et évaluer des projets en APSA à partir d'une analyse des missions et du dispositif institutionnel, des caractéristiques et des besoins singuliers des sujets accueillis, dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire ;
- ▶ Concevoir les activités comme des supports de médiation éducative, thérapeutique ou sociale ;
- ▶ Analyser des problématiques professionnelles pour faire évoluer sa pratique ;
- ▶ Engager sa responsabilité éthique pour permettre aux sujets d'apprendre, d'évoluer dans leurs projets et de conquérir leur autonomie ;

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer des projets en APSA ;
- ▶ Elaboration d'outils permettant de structurer et d'analyser sa pratique ;
- ▶ Analyse de l'intérêt des supports d'activités pouvant être proposés au regard des besoins singuliers des personnes accompagnées ;
- ▶ Interventions pédagogiques auprès des publics concernés ;
- ▶ Evaluation formative lors de chacun des modules et certificative à certaines étapes de la formation.



CALENDRIER

		2019				
		OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
AQSA						
MODULE 1	Valence (26)	21>23				
MODULE 1	Bourg-en-Bresse (01)				11 - 12 & 18	
MODULE 1	Saint-Flour (15)					24>26
MODULE 1	Voiron (38)					
MODULE 2 - PETANQUE/SPORT BOULES	Valence (26)					
MODULE 2 - SPORT COLLECTIFS	Voiron (38)					
MODULE 2 - SPORTS DE COMBAT	Vichy (03)					
CQP						
POSTIONNEMENT	Bourgoin-Jallieu (38)		28>29			
UF 1	Bourg-en-Bresse (01)				13>17	
UF 2	Bourg-en-Bresse (01)					10>14
UF 3	Voiron (38)					
UF 4	Voiron (38)					
UF 5	Voiron (38)					
UF 6	Voiron (38)					
CERTIFICATION	Voiron (38)					

2020

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
								2>4
2>4								
	20>22							
	27>29							
16>20								
		11>15						
			8>12					
						14>18		



FORMATIONS THÉMATIQUES

L'Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA) propose des **formations sur différentes thématiques** et qui peuvent être adaptées en fonction de vos demandes et de vos besoins.

AUTISME ET ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

- ▶ Intérêts et préconisations
- ▶ Construction d'un projet et mise en œuvre
- ▶ Approche pédagogique

ACTIVITES SPORTIVES ET DEFICIENCES INTELLECTUELLES SEVERES ET PROFONDES

- ▶ Connaissance du public et identification des besoins
- ▶ Choix et mise en place d'une activité en fonction des besoins spécifiques

METHODOLOGIE DE PROJET D'APSA EN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIALE

- ▶ Identifier et diagnostiquer les pratiques et les besoins
- ▶ Rédiger un projet d'Activités Physiques et Sportives Adaptées
- ▶ Évaluation et pérennisation du projet et des activités

ACTIVITE PHYSIQUE, SPORT SANTE ET HANDICAP MENTAL

- ▶ Recommandation générale et adaptation spécifique au public
- ▶ Identifier et accompagner les personnes à besoins spécifiques en matière de santé
- ▶ Favoriser la pratique régulière et adapté d'une APS en utilisant des outils pertinents

SPORT, HANDICAP MENTAL ET CITOYENNETE

- ▶ Projet individualisé de pratique : réaliser un diagnostic et définir des objectifs pertinents en fonction des moyens
- ▶ Favoriser l'autonomie et l'expression de ses choix et ses envies dans une pratique sportive.
- ▶ Développer l'accessibilité d'une pratique sportive : identifier les freins à l'accueil, améliorer la lisibilité des informations

SENSIBILISATION SPORT ET HANDICAP MENTAL

- ▶ Présentation du public et de ses spécificités
- ▶ Présentation du mouvement sportif Sport Adapté
- ▶ Présentation des adaptations dans la mise en place de la pratique sportive



PARTENAIRES

INSTITUTIONNELS



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



FORMATIONS



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
– Vallon-Pont-d'Arc



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
– Vichy



UFR STAPS
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Trans'Formation
Organisme national de formation de la FFSA



ILS NOUS FONT CONFIANCE



Vous former, c'est notre métier





ORFSA

Organisme Régional de Formation
du **Sport Adapté** en Auvergne-Rhône-Alpes

contact@sportadapte-aura.fr

Siège social :
16, place Jean-Jacques Rousseau - CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex

04 74 19 16 16



Antenne de Clermont :
43, rue de Blanzat
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 14 89 19

www.sportadapte-aura.fr

avec le soutien de



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

GRUPE
APICIL